

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2020-01-16 Sollicitation de la DETR 2020 pour l'agrandissement du bâtiment d'accueil de l'Eco-Village à Joncherey

Rapporteur : Pierre OSER

Vu la délibération 2015-04-06 relative à l'intérêt général du projet,

Vu la délibération 2015-06-11 relative à la construction du bâtiment d'accueil de l'Eco-Village à Joncherey,

Vu la délibération 2015-09-17 relative à la validation d'un partenariat par le biais d'un bail commercial.

Dans le cadre de la compétence Tourisme, la Communauté de Communes du Sud Territoire a signé un bail commercial avec la société des Cabanes des Grands Reflets le 01 avril 2016, bail où figure le bâtiment d'accueil baptisé Eco-hutte de 250 M² environ ainsi qu'un espace dédié aux places de parking.

Le succès croissant de cet équipement depuis plus de 3 ans génère un besoin de surface complémentaire notamment dans l'espace destiné à accueillir des séminaires professionnels, celui-ci se trouvant au 1^{er} étage du bâtiment d'accueil. Compte tenu de l'évolution du nombre de cabanes, le besoin de surface de stockage est également nécessaire ce qui donne lieu à la création d'un local appelé "village d'entretien" qui sera attenant au bâtiment principal.

Afin de sécuriser l'arrivée des touristes et de garantir la tranquillité du site, il a été validé lors de différents échanges avec l'exploitant, la création de nouvelles places situées de part et d'autre du chemin d'accès principal. Ces places viennent remplacer les parkings secondaires créés autour de l'étang afin de diminuer la présence de l'automobile sur le site.

L'ensemble des coûts des travaux d'agrandissement et de création des places de parking sera répercuté sur le loyer annuel demandé à la société d'exploitation des cabanes.

Le coût estimatif de l'opération est établi à 270 000 euros HT (frais honoraires inclus), selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux d'agrandissement	160 000	DETR 2020	80 000
Aménagement extérieur Places de parking	70 000		
Honoraires techniques + frais annexes et de gestion	40 000	CCST autofinancement	190 000
TOTAL	270 000	TOTAL	270 000

Afin de réaliser les travaux d'agrandissement prévus, la CCST sollicite une aide financière de 80 000 euros de DETR, sur un projet inscrit au Contrat de Ruralité signé entre la CCST et l'État en mars 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 80 000 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 270 000 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.



Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 FEV. 2020

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT